Image not found or type unknown

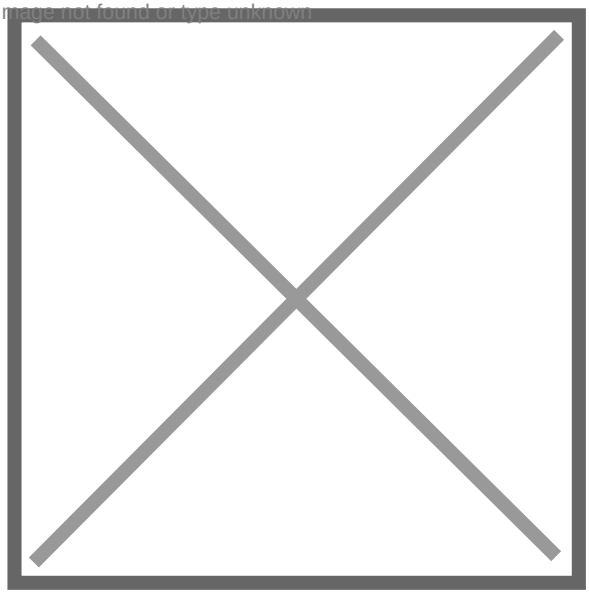

Insultes et menaces physiques et psychologiques

Par **Sandrine**, le **08/02/2009** à **18:24**

J'ai 26 ans, je vies seule avec ma fille de 2 ans et je suis en conflit avec son "ancienne" marraine qui s'avère être ma cousine.

Une broutille est à l'origine du conflit mais depuis quelques semaines la cousine en question divulgue des informations fausses ou déformées à l'ensemble de ma famille et m'a prise comme "cible".
Depuis notre différent, elle prend un malin plaisir à tout rendre prétexte au conflit, fait courir des bruits à mon sujet et par le biais de différents moyens (tel, internet...) m'insulte, insulte mes parents et me menace.
J'ai eu droit à des menaces physiques et des menaces vis à vis de ma fille. J'ai une copie de la conversation MSN en question.

J'aimerais donc savoir si, en plus du fait de lui avoir retiré le "statut de marraine" et de lui avoir dit qu'elle ne faisait plus partie de ma vie et de celle de ma fille, j'ai un recours possible ??? Que dois-je faire si elle persiste ??

Merci de votre aide et de vos conseils, Sandrine

Par **frog**, le **08/02/2009** à **18:32**

Si vous coupez les ponts, elle aura du mal à persister. Agissez en conséquence de ses actes, ce sera toujours trois fois plus efficace que la maigre réponse que peuvent vous apporter les

services d'Etat.

Par **nathalie**, le **08/02/2009** à **18:56**

de toute façon au mieu la reponse de la police sera... main courante. En sachant que cela ne mene nul part et qu'en plus l'interessé ne sera meme pas avertie....
on vous conseillera de changer de numero.
quand elle en aura marre elle s'arretera d'elle meme elle doit etre blessée rien de plus

Par **Sandrine**, le **08/02/2009** à **20:13**

Oui en fait elle espérait pouvoir interférer dans l'éducation de ma fille depuis que je suis seule à l'élever. Et vu l'ampleur que ça prends j'ai pensé déposé une main courante tout de même pour avoir une trace datée.

Pour répondre à frog, la seule raison pour laquelle j'ai peur qu'elle persiste, c'est parce que c'est ma cousine et qu'elle est soutenue par une partie de la famille, surtout depuis qu'elle leur raconte ce qu'elle veut... Ce qui me rassure un peu c'est que je me suis isolée géographiquement.

Merci de vos conseils et de votre temps.

Par **nathalie**, le **08/02/2009** à **20:44**

le problème c'est qu'il n'existe pas de loie contre les rumeurs dans le cadre familliale du moin je ne crois pas sinon l'on aurait pas fini... des rumeurs il y en a de partout et au sujet de tout le monde. Le mieux c'est de ne pas y preter attention. Sagissant des personnes qui la soutienne. Dans ce cas je dirais que les concernant oubliez les vous n'aurez vraiment rien perdue.
Si elle persiste dans ses rumeurs on y peut pas grand chose tant qu'elel ne viens pas vous agresser ou vous ennuyer directement chez vous!
je ne pense pas que l'on puisse le conciderer comme du harcelement. Et si vous etes ennuyé par telephone le mieux c'est d'en changer et de ne le donner qu'au personne qui ne se melent pas a ces histoires
bon courage

Par **Sandrine**, le **08/02/2009** à **22:40**

Merci beaucoup, j'ai eu les réponses à mes questions et un ptit coup de fouet en prime :)
Je vous suis très reconnaissante, bonne continuation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés